

Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2001

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 10

Editorial

N'habitant plus le canton de Bonneval depuis plusieurs années je ne pouvais plus assurer pleinement mes responsabilités, et c'est très naturellement que Jean-Luc Durand, fidèle compagnon, a été élu à la présidence des Amis de Bonneval le 17 juin 2001. Je ne quitte pas pour autant l'association, et dans la mesure de mes moyens, je continuerais à oeuvrer aux côtés de notre nouveau président à qui je souhaite bon courage.

Cette année le conseil d'administration vous invite à découvrir Saumeray, commune au combien symbolique pour nous car nous y avons effectué en 1982 nos premières fouilles archéologiques. Vous retrouverez tous les renseignements pratiques concernant cette journée en dernière page de ce bulletin

Ce bulletin est donc principalement consacré à cette commune : vous y trouverez deux faits divers extraits d'une des premières relations de l'histoire de la bande d'Orgères datant de 1800 l'un concerne Saumeray le second Nottonville.

Le reste du bulletin vous donne les dernières nouvelles de 1901 d'après notre journal favori : «le Messager de Bonneval». Nous vous invitons à suivre, semaine après semaine, la saga du puisatier Simon qui par son courage s'est attiré la sympathie de tous les habitants du canton de Bonneval. La presse actuelle n'aurait pas pu mieux nous tenir en haleine aussi longtemps, mais je ne vous en dis pas plus.

Alain Lelong

HISTOIRE DES BRIGANDS, CHAUFFEURS ET ASSASSINS D'ORGERES,

Par P. LECLAIR.

A CHARTRES, De l'Imprimerie de Lacombe,
Imprimeur des tribunaux civils et de la police correctionnelle.
BRUMAIRE AN VIII.

(page 33)

En l'année 1796 (V.S) le PETIT GARS D'ETRECHY fut aussi exécuté dans le bois de Lifereau, par suite d'un jugement rendu par le Conseil-Général de la horde, parce qu'il avoit mal rempli son devoir, & compromis les intérêts de quelques-uns des chefs.

Long-tems auparavant, il avoit été arrêté, en comité secret, qu'on se porteroit en force chez le citoyen Massot, meunier, propriétaire & cultivateur au moulin de Launay, commune de Saumeray, canton de Dangeau, département d'Eure & Loir, pour y FAIRE la maison toute entiere (1).

Pour s'assurer de la situation des lieux & du nombre des habitans de ce moulin, le PETIT GARS D'ETRECHY reçoit l'ordre formel de s'y rendre au gîte. Soit qu'il n'en aperçut pas tous les habitans, soit qu'il se trompât sur la quantité, il fait un rapport infidèle à son chef.

Dès le même jour sept à huit des plus déterminés brigands y vont successivement demander le gîte. L'hospitalité leur est généreusement accordée. La nuit étoit fixée pour le massacre; mais ils ignoroient, ces tigres altérés de sang, que dix-huit personnes composoient le domestique du citoyen Massot. Leur nombre avoit fait naître de justes soupçons à ces derniers. Ceux-ci les enfermerent dans l'étable, où ils étoient gîtés, & restèrent de bout & armés toute la nuit. Le Complot des assassins manque son but. La faute en est rejetée sur l'infidélité du MIOCHE (2). Il est atteint; les chefs prononcent sa sentence de mort, il est assassiné.

Deux ans après sa mort, ses ossemens desséchés ont été recueillis par le Directeur du Jury de l'arrondissement de Chartres, sur la place même où il avoit été massacré. Personne jusqu'alors n'avoit osé pénétrer jusqu'à cet endroit, tant étoit épouvantable la frayeur que ces brigands avoient inspirée.

(1) Faire une maison toute entière, c'est en assassiner tous les habitans, sans réserve, et y voler tous les effets et argent possibles.

(2) Un MIOCHE, c'est, comme nous l'avons déjà dit, un jeune enfant envoyé d'avance dans les fermes, pour examiner la situation des lieux, ect.

page 103

Marchand, à Nottonville.

Dans la nuit du 29 au 30 Frimaire, an VI, huit voleurs se rendent près la maison du citoyen Marchand, épicier à Nottonville. Après avoir rompu, avec un coutre, un barreau d'une croisée, ils enfoncent le chassis, entrent, saisissent la femme & la frappent à coups de poings. Marchand, accouru à son secours, reçoit sur la tête un violent coup de coutre, qui le renverse, & tous deux sont aussitôt garrottés.

Cependant, malgré qu'elle eût les jambes liées, la femme Marchand saisit par le ventre celui qui la tenoit à la gorge, se bat contre lui & le terrasse.

Déjà elle étoit prête de s'échapper, lorsque celui qui étoit en GAFFE (1), accourt aux cris de son complice, tire son couteau de sa poche & lui dit: ATTENDS, ATTENDS, ELLE N'EN A PAS POUR LONG-TEMPS; mais heureusement en passant par la fenêtre, le couteau tombe de ses mains, & la femme Marchand ne doit la vie qu'à cette unique circonstance. Quatre autres voleurs se jettent sur elle, & lui empochent la tête ensanglantée dans un petit sac, pour l'étouffer.

Pendant ce tems, Marchand se délie, & il essaye de se sauver par la croisée; lorsqu'il reçoit encore deux coups de coutre sur la tête, d'où le sang coule en abondance. Quoi qu'il en soit, il ne cesse de crier A L'ASSASSIN; on l'entend; plusieurs voisins se levent, les assassins fuyent; & sans doute il ne doit la vie qu'à l'intrépidité de sa femme.

(1) Etre en gaffe, c'est faire sentinelle.

Quelques nouvelles de 1901, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

14 JUILLET 1901.

Braconnage.- Joseph Piquet, âgé de 74 ans, possède déjà 24 condamnations pour délit de chasse, ne trouvant pas ce chiffre assez respectable il s'est fait pincer les 8 et 22 juin, entrain de visiter des collets dans les bois de Saint-Christophe et de Saint-Maur, ce qui lui vaut une nouvelle condamnation à 8 jours de prison et 50 fr. d'amende.

21 JUILLET 1901.

Bonneval.

Samedi soir, 13 juillet un violent orage s'est abattu sur Bonneval et ses environs; pendant près de deux heures de temps l'eau est tombée à torrent, transformant les rues en cours d'eau.

Le tonnerre faisant rage grondait avec fracas et éclatait à chaque instant. Le dangereux fluide est tombé en plusieurs endroits, sans heureusement causer d'accidents: chez MM. Avard. bijoutier, et Gouache, menuisier; sur l'église; sur la voie ferrée et enfin sur un peuplier de la Grève.

Dans certains endroits, autour de Bonneval, la grêle a avarié les récoltes.

4 AOUT 1901.

Saumeray.

Enseveli - Mercredi dernier, M. Blin, puisatier à Rouvray-Saint-Florentin, ayant entrepris des travaux de réparations au puits communal du hameau de la Coudraye, avait chargé ses ouvriers de faire des sondages en vue des réparations à faire.

Vers trois heures du soir, MM. Blin fils et Jules Simon, venaient de descendre dans le puits. Les parois, construits en pierres sèches menaçaient ruine. Voyant qu'il y avait danger à continuer l'exploration, M. Blin fils donna l'ordre de remonter. Il venait lui-même de prendre pied à la surface lorsqu'un éboulement se produisit enfouissant son infortuné

camarade qui se trouvait encore environ à huit mètres de l'orifice du puits.

Les travaux de sauvetage furent aussitôt entrepris par les habitants du village qui se mirent courageusement à l'œuvre.

Les matériaux retirés et l'excavation produite par l'éboulement atteignant une profondeur de cinq mètres, l'on pu converser avec l'enseveli qui donna quelques renseignements sur sa situation.

Dès les premiers moments, la municipalité de Saumeray s'était empressée, par dépêche, d'informer M. le Sous-Préfet de Châteaudun et les gendarmeries de Bonneval, Illiers et Brou qui se rendirent sur les lieux de l'éboulement.

Un détachement du génie- 24 hommes et 2 sous-officiers sous la conduite du lieutenant Vindelkellermanné de Versailles par une dépêche de M. le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir, arrivait le lendemain matin avec le matériel nécessaire. Les premiers travaux, qui présentaient quelques dangers pour ce lui que l'on voulait sauver furent abandonnés.

Divisés en deux équipes, se relevant toutes les six heures, les sapeurs creusèrent deux puits latéraux, l'un d'une profondeur de six mètres et l'autre de 7 mètres, pour arriver à dégager l'enseveli par des galeries transversales.

Vendredi soir, à dix heures, alors que nous étions sur les lieux de l'éboulement, nous entendions parler distinctement Simon qui demandait surtout des allumettes et une chandelle - Il voulait surtout voir clair pour connaître au juste sa situation, ce qui est bien compréhensible - le moral semblait encore excellent malgré 56 heures d'ensevelissement déjà ; la voix était distincte et forte.

Le lieutenant Vindelkeller (qui est debout depuis 68 heures), à qui nous demandions quelques enseignements, espérait arriver à Simon aux

premières lueurs du jour. Malheureusement, la mauvaise composition du terrain (glaise et silex) est venue déjouer les espérances de l'officier.

En effet, ce matin Samedi, les travailleurs rencontraient d'énormes silex à chaque instant ce qui retardait beaucoup la délivrance du malheureux enseveli. Il continue à parler clairement.

Enfin, à l'heure où nous mettons sous presse, on a le ferme espoir que Simon sera retiré de sa cruelle et critique position dans quelques heures. Nous le souhaitons sincèrement.

Pour terminer, nous adressons, sans faire aucune personnalité, nos biens vives félicitations à tous ceux qui, en cette terrible circonstance, ont prêté leur concours d'une façon ou d'une autre au sauvetage du pauvre puisatier.

DERNIERE HEURE

Saumeray.

Samedi 5h. et demie, pic traversé paroi du puits; les sapeurs sont en contact avec l'enseveli. Ce dernier a conservé son sang-froid.

11 AOUT 1901.

SAUVETAGE

Du Puisatier SIMON

Saumeray.

Dans notre précédent numéro, nous avons relaté les divers événements qui se sont déroulés à la Coudraye jusqu'au samedi soir 5 heures et demie, nous n'avons donc pas à y revenir.

Samedi soir jusqu'à minuit dix rien de saillant à signaler, les sapeurs travaillent avec ardeur, quelques pierres s'échappent de la couronne, l'enseveli se plaint qu'on lui jette des pierres sur la tête. Il est invité à se placer sous la traverse et répond qu'il y est.

Malgré le zèle des travailleurs, ce

n'est qu'à 5 heures dimanche matin, que la paroi du puits est enfin suffisamment percée à jour pour permettre au sapeur Descamps de passer sa tête par l'ouverture afin de converser avec l'enseveli dont le moral est toujours excellent.

A 7 heures 20 le lieutenant descend dans la galerie ou rameau creusée par ses hommes; il appelle Simon qui lui répond: C'est vous capitaine?

- Oui, dit le lieutenant.

- J'voudrais bien travailler, mais je ne peux pas; j'vous demande la permission.

A 10 heures, un ciel de protection est établi à l'aide de forts madriers. Cette opération, qui présente des difficultés inouïes et demande de grandes précautions, est menée à bonne fin. Les travailleurs sont à l'abri d'un nouvel éboulement. Ils poussent activement les terrassements de la galerie du deuxième puits de mine et parviennent non sans peine à triompher du dernier obstacle, une pierre énorme qui obstruait le passage.

A 3 h du soir M. le Préfet se fait descendre dans le puits de mine. Les deux frères de l'enseveli arrivent sur le lieu de l'éboulement qu'ils ont appris par la voix de la presse.

L'enlèvement des terres et pierres ébouleées est commencé et s'opère rapidement, un mètre cube à l'heure environ.

Une foule énorme, accourue de toute part, se presse contre les barrages de corde; elle est difficilement maintenue en dehors par les gendarmes de service.

Il est 5 heures 10 lorsque l'on commence à découvrir la traverse qui protège le puisatier. Le travail est poussé activement. A 9 heures 20, Simon interrogé sur la position qu'il occupe dans le puits, déclare qu'il est debout, le pied gauche dans l'étrier de la corde de remonte, la figure barrée par le tube de pompe; il tient la corde des deux mains, dans la position d'un grimpeur.

Minuit, Simon déclare qu'il aperçoit la lumière, les sapeurs redoublent d'ardeur; lundi matin, à 2 heures moins 10, deux d'entre eux découvrent la main droite de l'enseveli. Cette main est meurtrie; à 3 heures moins 5, la tête et les épaules sont dégagées, Simon dit qu'il a soif,

ses yeux clignent à la lumière, il regarde ses sauveteurs avec une espèce d'épouvante. M. le docteur Sousselier, lui fait passer un cordial par le lieutenant, il l'absorbe avec délice et demande du pain; définitivement rassuré il bavarde continuellement et demande au lieutenant qu'il lui paye l'apéro.

A 4 heures 1/2, Simon est en partie dégagé des pierres au milieu desquelles il était totalement enclavé. Malheureusement un éboulement partiel vient retarder le sauvetage.

L'enseveli est exactement à 11 mètres du niveau du sol, sous la deuxième traverse qui, par suite de l'éboulement, a glissé dans un plan incliné; par un heureux hasard cette pièce de bois s'est trouvée arrêtée au-dessus de la tête du puisatier par une bague (ou collier) du corps de pompe. C'est à cette circonstance que Simon doit la vie.

Une pluie fine et serrée se met à tomber pendant une heure. Le sapeur Paterno est blessé par une grosse pierre qui se détache de la paroi du puits et lui fait une profonde et douloureuse plaie au bas de la colonne vertébrale ce qui l'oblige à cesser son travail, il reçoit les soins de MM. Rousselier et Gangloff.

D'heure en heure l'enseveli est traité au bouillon. La délivrance approche les sapeurs quoique exténués donnent le dernier coup de collier.

A midi moins 10, Simon est à nouveau dégagé. Le lieutenant, informé par le sergent Collet, descend aussitôt, il prend le pauvre puisatier dans ses bras et l'arrache enfin de sa cruelle et critique position. Il le remet aux sapeurs Loinelle, Descamps et Hurez, et remonte annoncer que Simon est enfin délivré. Des cris de: Vive le génie! Vive le lieutenant accueillent cette bonne nouvelle. Des larmes de joie brillent dans les yeux des sauveteurs.

Simon, hissé dans la galerie, est amené dans le puits de mine. Le treuil, vivement enlevé, est remplacé par une chèvre. Un siège est descendu, on y place Simon après avoir pris la sage précaution de l'envelopper et de lui couvrir la tête d'un voile noir pour lui garantir la vue des rayons du soleil. Il est

ensuite hissé lentement jusqu'au sol ferme et apparaît à l'orifice du puits. La foule fait entendre d'unanimes applaudissements aussitôt réprimés par la crainte d'émotion sur l'enseveli.

MM. Brelet, préfet d'Eure-et-Loir, Fauconnier, secrétaire; Letainturier, sous-préfet, Gauthier, secrétaire; Lordereau, ingénieur; Disrez, ingénieur de la compagnie de l'Ouest; Lesieur, conducteur des Ponts-et-Chaussées; Chasles, maire de Saumeray; Aubry, conseiller; Lhomme, maire d'Alluyes; Coudray, 1er adjoint au maire de Bonneval; Guérin, conducteur des Ponts-et-Chaussée, assistent à ce superbe sauvetage qui fait honneur au lieutenant Vindelkeller, à ses dévoués auxiliaires les sergents Collet et Gillon ainsi qu'à tous ses braves sapeurs.

La montée s'est fait en une minute 50 secondes. Il est midi 35 quand Simon reprend pied parmi les vivants après son long séjour dans le royaume des taupes.

Vive le Génie! Vivent les Sapeurs! Vive l'armée! tels sont les cris qui accompagnent Simon qui est porté à la ferme Chaboche où il est confié aux soins du docteur Rousselier, de Dangeau, et à son aide M. Gangloff, interne à l'asile de Bonneval.

Nous nous rendons auprès du pauvre garçon qui, il pourra le dire, l'a échappé belle.

Il ne porte heureusement aucune blessure sérieuse, si ce n'est quelques contusions et de nombreuses et peu profondes plaies qui seront promptement guéries.

La face cadavérique, ce qui n'a rien d'étonnant après son jeûne forcé de 117 heures, il est couché dans un lit garni de draps bien blancs, les yeux brillent d'une intelligence complète.

Simon se rend parfaitement compte de ce qui se passe. A la question du médecin qui lui demande la couleur de ses chaussures il répond posément et clairement qu'elles sont bleues, celles-ci ont déteint à l'humidité, ce qui explique la couleur verdâtre des pieds de l'infortuné.

M. le Préfet offre le champagne aux sauveteurs; officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont bien mérité.

Un photographe fait un groupe des sauveteurs, auxquels se sont joint les

autorités présentes et le papa Rochette. Honneur aux vaillants soldats qui une fois de plus ont prouvé le courage et l'endurance dont est capable le troupière français lorsque l'on fait appel à son dévouement. Qu'ils reçoivent ici nos sincères félicitations. Vivent le lieutenant Vindelkeller et ses braves compagnons!

* *

Après le rude labeur fourni par ses hommes, le lieutenant Vindelkeller leur a accordé le repos du lundi soir et de la journée du mardi.

Mercredi les sapeurs ont comblé les puits qu'ils avaient creusés. Après avoir expédié le matériel, ils ont regagné Versailles où ils sont arrivés jeudi après-midi. Une compagnie du 1er régiment de génie, et la musique, sous le commandement du colonel Tétard les attendaient à la gare des Chantiers. Ils ont été chaleureusement acclamés par une foule de curieux. Une gerbe de fleurs a été offerte au lieutenant Vindelkeller.

* *

Simon a quitté la Coudraye dans l'après-midi de mercredi, après avoir reçu les touchants adieux de ses braves sauveteurs. Transporté sur un matelas, dans une voiture, il est arrivé vers 4 heures et demie à l'hôpital de Bonneval où M. le docteur Rousselier l'a laissé aux bons soins de M. le docteur Larrieu. Son état est très satisfaisant; un peu de fièvre jeudi et vendredi, causée par l'inflammation des plaies, ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère que celles-ci sont légion (on les compte par centaines).

L'infortuné puisatier est plus sérieusement abîmé qu'on ne le supposait tout d'abord. Cloué sur son lit d'hôpital, il ne peut remuer bras et jambes, les sœurs, toujours dévouées à leurs malades, le font manger comme un enfant. Malgré cela l'appétit est excellent; c'est avec la plus grande facilité qu'il absorbe et digère les aliments solides, tels que pain, bifteck, etc.

Hier samedi la fièvre avait disparue, les plaies étaient en bonne voie de cicatrisation, grâce aux bains antiseptiques par lesquels elles sont traitées. Le blessé jouit toujours d'un moral excellent ce qui du reste lui

permet de traverser de cruelles épreuves qui, espérons-le pour lui, n'existeront bientôt plus qu'à l'état de souvenir.

Simon est âgé de 23 ans. Hier, vers midi, lorsque nous sommes allés le voir à l'hôpital, il nous a affirmé, (et nous n'avons pas de peine à le croire) qu'il ne descendrait plus dans aucun puits, car aussitôt rétabli, il lâche le métier pour aller retrouver sa mère qui habite La Chapelle, à environ 6 kilomètres de Connéré (Sarthe), et reprendre, un métier moins périlleux.

* *

Nous signalons à qui de droit, la belle conduite de M. Rochette, mécanicien à Saumeray, qui, pendant toute la durée des opérations de sauvetage n'a cessé (jour et nuit) de se tenir à la disposition du lieutenant Vindelkeller pour réparer les outils émoussés par le dur silex des puits de sauvetage.

18 AOÛT 1901

Simon à l'hôpital - L'état de Simon, quoique assez satisfaisant est loin d'être bon. Le pauvre garçon est, nous l'avons déjà dit, plus gravement blessé qu'on ne l'avait cru tout d'abord et il est condamné à rester de longs jours à l'hôpital de Bonneval, malgré les soins assidus dont il est l'objet.

Simon a, en effet, trois doigts de la main gauche irrémédiablement perdus; M. le docteur Larrieu a également des craintes pour la main droite qui est loin d'être indemne. A part les nombreuses plaies qui lui couvrent le corps, l'infortuné puisatier porte au dos une blessure si profonde qu'elle atteint l'ossature. L'état moral du patient étant excellent et l'appétit toujours en éveil, on a cependant le ferme espoir de le tirer de sa mauvaise position. Victime du travail, il restera malheureusement estropié.

Saumeray

Médaille d'honneur. - Par arrêté du Ministre des travaux publics, une médaille d'honneur est accordée à M. Rochette (Simon), cantonnier à Saumeray, 30 ans de services.

25 AOÛT 1901

La Saint-Gilles - Bruits malveillants - Mercredi dernier, le bruit se répandait à Brou, que la foire aux vaches et aux moutons qui doit avoir lieu à Bonneval le jour de la Saint-Gilles n'aurait pas lieu par crainte de la fièvre aphteuse.

Nous croyons de notre devoir de protester énergiquement contre ces bruits entièrement faux et malveillants répandus dans on ne sait quel but.

L'importante foire aux chevaux, vaches, moutons, etc, qu'est la Saint-Gilles, si avantageusement connue du monde des acheteurs aura lieu comme les années précédentes, c'est-à-dire le 1er septembre prochain. Nul doute qu'il s'y fera d'aussi fructueuses que nombreuses transactions.

Nettoyage des rues - Par un arrêté de M. le Maire de Bonneval, en date du 15 Août 1901, à l'occasion de la Saint-Gilles, les habitants de Bonneval sont invités à détruire les herbes qui croissent devant les immeubles dont ils sont propriétaires ou locataires. Les bois, terres, pierres, fumiers et immondices qui se trouvent sur le domaine public, pouvant nuire à la circulation ou à l'établissement de la foire, devront être également enlevés.

Le 27, au matin, les agents s'assureront de l'exécution des mesures prescrites. Procès-verbal sera dressé contre les contrevenants.

L'état de Simon vient enfin de rentrer dans la période du mieux, quoique lentement la guérison vient sûrement; les profondes plaies des jambes et du dos sont en bonne voie de cicatrisation et la fièvre, qui abattait le blessé, a cessé depuis trois jours. Une plaque gangreneuse de la main droite est tombée, toute crainte disparaît donc de ce côté.

Jeudi dernier Simon a reçu la visite de sa mère et de l'un de ses frères, visite qui (on s'en doute) lui a fait bien plaisir.

La pauvre mère avait lu la veille dans un quotidien Parisien que son fils était à toutes extrémités; affolée, elle était accourue aussitôt à Bonneval.

Aussi est-ce avec une joie profonde qu'elle a pressé dans ses bras l'enfant qu'un instant elle avait craint de ne pas retrouver vivant. Les personnes qui assistaient à cette touchante entrevue ont été profondément remuées.

1^{er} SEPTEMBRE 1901

L'état de Simon - Hier matin, nous sommes allés faire une petite visite au puisatier SIMON. Toujours couché sur son lit de douleur, le vaillant blessé, quoique sachant fort bien qu'il restera mutilé de la main gauche, continue à jouir d'un moral surprenant.

Soigné d'une façon admirable par M. le docteur Larrieu et le personnel de l'hôpital, il reprend ses forces tous les jours. Pour la première fois cette semaine on a pu le lever un court instant ; c'est-à-dire que le mieux, que nous avons annoncé dans notre précédent numéro, continue sa marche progressive.

Pendant qu'une sœur était occupée à le panser, -en notre présence - Simon qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne se fait aucune illusion sur la perte de trois doigts de sa main gauche, demandait à ce que M. le docteur veuille bien l'amputer séance tenante - Quel sang-froid surprenant. M. Larrieu compte devoir faire cette opération dans quelques jours.

Cheval emballé - Vendredi dernier, un cheval emballé, attelé à une tapissière, parcourait les rues de Bonneval à une allure vertigineuse, et continuait sa course par la route de Brou, malgré plusieurs tentatives infructueuses pour l'arrêter.

Renseignements pris ce cheval, qui appartient à un loueur de Brou, a été rattrapé à Dangeau par un cycliste, M. René Charrier, ouvrier mécanicien, à Bonneval, qui s'était mis à la poursuite de l'attelage.

Saumeray

La commission départementale vient d'allouer à la commune de Saumeray la somme de 350 fr pour le règlement des frais entraînés par l'éboulement du puits de la Coudraye.

8 SEPTEMBRE 1901

Recherches - La gendarmerie de notre région recherche activement un nommé Hue, âge de 50 ans, qui après avoir essayé d'assassiner à Chaumont (Orne) une femme Hue, âgée de 80 ans, sans doute une parente puisqu'elle porte le même nom, a pris la fuite.

Cet homme a les cheveux gris et frisés; on pense qu'il est porteur d'un petit baluchon dans lequel se trouve un vêtement de velours.

L'état de Simon - Nous disions dans notre dernier numéro que Simon ne se faisait aucune illusion sur la perte de trois doigts de sa main gauche, le brave garçon avait raison car, ces jours-ci, ainsi que M. le docteur Larrieu l'avait prévu, le majeur et l'annulaire sont tombés d'eux-mêmes, le petit doigt tombera également d'ici deux jours.

A part cela l'intéressant blessé se porte de mieux en mieux et sans courir comme un lapin il est suffisamment solide pour se promener dans le jardin de l'hôpital.

Mauvais plaisant - Dimanche dernier, des jeunes gens en bateau sur les fossés de la ville passaient sous un pont, sur lequel se pressaient des curieux, lorsque tout à coup une énorme pierre fut lancée dans la direction des bateliers au risque de les blesser.

Un brave homme, à la casquette galonnée, qui avait cependant qualité pour sévir contre le lanceur de pierre, assista sans broncher à cette petite scène alors que dans des circonstances moins dangereuses il embêterait sans vergogne le pauvre *populo*.
GEVU

Sancheville

Dimanche dernier, jour de l'ouverture de la chasse, M. Jousset, cantonnier, portait un carnier et accompagnait des chasseurs lorsqu'il fut légèrement blessé au visage par plusieurs grains de plomb destinés à un perdreau.

De la prudence Messieurs les chasseurs.

Etude de M^e DESREZ, notaire à Bonneval.

VENTE MOBILIERE

le Dimanche 15 Septembre 1901
à une heure précise
en la ferme de l'AUBEPINE,

Commune de Saumeray

Par suite du décès du propriétaire

M. FROMONT

par le ministère dudit M^e DESREZ

Objets à vendre :

Un cabriolet.

Garniture de feu, grand assortiment de vaisselle et batterie de cuisine, 2 grandes marmites, cassins, bouteilles en verre et en grès, accessoires de laiterie, baquets, saloirs, lampes, fourneau et sa marmite, chaises, plusieurs tables, huches, commodes, placards, horloge, table de nuit, 3 lits de plumes, billots, seaux, arrosoirs, bassin, 3 grandes bâches, coupe-racines, ustensiles de grange, grande quantité de poinçons et pipes, et autres objets.

A CREDIT.

15 Septembre 1901

Bonneval

Tombée d'un train - Dimanche dernier, au moment où le train de 1 h 37 passait à la maisonnette de Guibert, la portière d'un wagon s'étant ouverte, une fillette de 10 ans, Suzanne Robillard, qu'y s'y tenait appuyée, fut précipitée sur le côté de la voie.

Par un heureux hasard, la fillette étant tombée sur un tas de sable, se releva sans aucune blessure. Recueillie par la garde-barrière elle fut conduite à la gare de Bonneval où elle reprit le train de 2 h 57 pour se rendre à Châteaudun chez son oncle M. Thibault, aubergiste.

Cet accident n'incombe nullement aux employés de la Compagnie d'Orléans, car au passage du train à Bonneval, toutes les portières étaient fermées.

Violent incendie

5 ménages brûlés à Mézières.

Sous ce titre nous avons publiés lundi soir les détails complets du sinistre de Mézières. Pour nos lecteurs n'ayant

pu se procurer notre édition de lundi soir, nous publions à nouveau les détails de cet incendie.

Lundi matin vers 3 heures 1/4, un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré au hameau de Mézières, commune de Pré-Saint-Evroult. Le feu qui a pris naissance dans une grange, appartenant à M. Vouquier, cultivateur, trouvant un aliment facile dans les couvertures en chaume et dans les récoltes, s'est communiqué avec une violence inouïe aux maisons voisines.

Malgré la prompt organisation des secours, cinq ménages ont été détruits en partie.

A 11 heures, pendant que nous prenions nos renseignements, sur les lieux du sinistre, les pompes des hameaux, de la commune et celles de Moriers, Dancy et Bullainville noyaient les décombres d'où s'échappaient encore de temps à autre des jets de flamme menaçants. Ce hameau qui s'était endormi si paisible la veille présentait l'aspect de la désolation, la partie atteinte par le terrible fléau n'était plus qu'un chaos de murs noircis au milieu desquels les récoltes et des débris de poutres achevaient de se consumer. Il a suffi de quelques heures pour anéantir à jamais ce qui représentait le labeur de tant d'années pour les sinistrés.

Les pompes qui sont venues combattre l'incendie sont au nombre de 18, qui sont par ordre alpha-bétique, celles de : Aigneville; Bon-neval; Bouville et ses hameaux; Bullainville; Dancy; Gault-Saint-Denis; Moriers; Meslay-le-Vidame; Montboissier, Pre-Saint-Evroult et ses hameaux; Saint-Maur; Trizay-les-Bonneval; Villiers-Saint-Orien et Vitray-en-Beauce.

Tous les braves sapeurs-pompier de ces compagnies aids des habitants du hameau et des environs ont rivalisés de zèle et d'efforts pour faire la part du feu et ils y sont arrivés vers 6 heures du matin en arrachant la toiture en ruche de la maison d'habitation de M. Fillon-Chantegrain, qui commençait à brûler.

L'état du puisatier Simon - Simon ne possède plus que le pouce et l'index de la main gauche. Subissant le sort de l'annulaire et du majeur, le petit doigt

est également tombé ainsi que nous l'avions annoncé.

Mais l'infortuné puisatier est gai comme un pinson et compte bien venir nous rendre visite d'ici peu.

22 SEPTEMBRE 1901

Pour le puisatier Simon - Mardi dernier, M. Coudray, premier adjoint au maire de Bonneval, a reçu de M. Carraby, avocat à la Cour d'appel de Paris, un pli renfermant 100 francs à l'adresse de Simon.

Après avoir remis le billet bleu à son adresse, M. Coudray s'est empressé d'adresser, tant en son nom personnel qu'en celui de l'intéressant puisatier, une lettre de remerciement au généreux donateur.

Nous souhaitons vivement que l'exemple de M. Carraby soit suivi par les personnes charitables qui s'intéressent au triste sort de l'infortuné Simon.

Accident - Ces temps derniers, M. Poirier Jules, domestique à la ferme de Poireux, aidait à faire un tri de moutons pour la livraison lorsqu'il fut atteint d'un violent coup de tête au bas-ventre par l'un des moutons qui était tombé et cherchait à se relever. Après avoir été un certain temps chez lui, son état s'aggravant, le blessé a été conduit à l'hôpital de Bonneval. Il devra garder un assez long repos avant de pouvoir reprendre son travail.

29 SEPTEMBRE 1901

L'état de Simon - Le puisatier Simon reprend ses forces tous les jours; cette semaine, M. le docteur Larrieu l'a autorisé à faire plusieurs sorties en ville. C'est avec une joie bien compréhensible que Simon a profité de cette autorisation.

L'intéressant blessé devra cependant rester encore un certain temps à l'hôpital de Bonneval, avant d'en sortir définitivement, car malgré que son état soit excellent, sa guérison est encore loin d'être complète.

Accident - Mercredi dernier, vers 7 heures et demie du soir, M.

Chevallier, épicier rue Hérisson à Bonneval, rentrant de tournée, était occupé à décharger sa voiture sur laquelle il était monté quand soudain son cheval qui n'était pas attaché partit au trot.

Au brusque tournant de la rue Hérisson, l'une des roues du véhicule ayant monté sur le trottoir, l'attelage versa avec un fracas épouvantable. Plusieurs personnes accoururent et s'empressèrent de couper les harnais afin de dégager le cheval et relever la voiture.

M. Chevallier qui avait eu la chance d'être projeté dans le tambour de la porte d'entrée de la maison de M. Ferré, bourrelier-épicier, en fut quitte pour la peur et une assez légère contusion d'un pied. M. le docteur Larrieu vint aussitôt lui prodiguer les soins nécessaires.

Les marchandises contenues dans la voiture ont été légèrement avariées. Cet accident qui pouvait avoir de graves conséquences se résume somme toute en quelques dégâts matériels facilement réparables.

Le Grand-Bois

Aujourd'hui Dimanche 29 Septembre, à l'occasion de la fête Saint-Michel au hameau du Grand-Bois, commune de Saumeray, grand bal Bréan, brillant orchestre limonaire

6 OCTOBRE 1901

SAUMERAY

Accident. - Quoique indirectement le puits de la Coudraye, commune de Saumeray, vient encore de faire une nouvelle victime. Lundi dernier l'un des ouvriers de M. Blin, puisatier à Rouvray-Saint-Florentin, M. Houllès, employé à la reconstruction du fameux puits, ayant trouvé une cartouche, probablement oubliée par les soldats du génie, lors du sauvetage de Simon, se trouvait au café Journal au Grand-Bois et s'amusait à extraire la capsule avec son couteau, quand soudain la cartouche fit explosion et lui mutila horriblement la main droite. Pensé provisoirement, le blessé, accompagné d'un camarade, se rendit aussitôt à Dangeau chez M. le docteur Rousselier qui lui prodigua ses soins et constata que l'imprudent puisatier

avait la première phalange de trois doigts enlevée.

Ce fatal accident le forcera à garder un assez long repos.

Cantons Voisins

Châteaudun

Les arrêtés d'infection pris contre la fièvre aphteuse dans la commune de Châteaudun ont été levés par M. le préfet d'Eure-et-loir

Il n'existe donc plus de cas de cocotte dans la commune et les certificats de santé doivent être délivrés à la mairie de Châteaudun.

27 OCTOBRE 1901

Le puisatier Simon. - Sur la chaude recommandation de M. Coudray, 1er adjoint au Maire de Bonneval, M^e Pelletier, avoué à Châteaudun, accepte de prendre gratuitement les intérêts de notre ami Simon auprès de la Compagnie d'Assurances; Nos félicitations à MM. Coudray et Pelletier pour l'intérêt qu'ils portent à l'intéressante victime du puits de la Coudraye.

Une furie. - Sous ce titre, on nous prie d'insérer :

M. P... traversait ces jours-ci un hameau voisin Pressé par un petit besoin, il avisa une guimbarde derrière laquelle il s'abrita, mais à peine s'y trouvait-il qu'il vit arriver la femme X... qui sans aucune explication lui débita toutes sortes de noms d'oiseaux et même de poissons, puis finalement lui sauta à la figure et lui tira d'importance les favoris et les oreilles. Surpris par la brusque attaque de cette furie, il prit à peine le temps de rengâiner... son compliment et battit prudemment en retraite :

C'était le plus sage parti qu'il pouvait prendre car la femme X... avait acheté un litre d'eau-de-vie le matin et paraît qu'elle y avait copieusement goûté.

J^rTECRAI.

Nota. - Deux jours plus tard le mari de la femme en question se trouvant à la pompe y rencontra son frère qui, paraît-il, avait jugé à sa façon sa belle-soeur ; il l'interpella à ce sujet et la

femme X..., poussée par un coup de vent dans les voiles, arriva juste à temps pour faire entendre aux échos les mots les plus choisis du vocabulaire Poissard.

Ri donc que c'est vilain pour le beau sexe !

Saint-Maur.

Le 6 octobre dernier, le sieur J. R..., s'étant fait mettre à la porte chez M. Verrier, cafetier à La Touche, commune de Saint-Maur, se vengea en brisant un carreau de la porte de l'établissement, puis 8 jours plus tard s'en alla porter plainte.

En agissant de la sorte, R... avait été mal inspiré, - ou mal conseillé - et il vient de l'apprendre à ses dépens en trinquant de 16 francs d'amende avec le baume Bérenger.

3 NOVEMBRE 1901

CORRESPONDANCE

Bonneval, le 28 octobre 1901.

Monsieur le Directeur, je lis dans votre numéro du 27 courant :

Le puisatier Simon. - Sur la chaude recommandation de M. Coudray, 1^{er} adjoint au maire de Bonneval, M^e Pelletier, avoué à Châteaudun, accepte de prendre gratuitement les intérêts de notre ami Simon, auprès de la compagnie d'assurances.

Nos félicitations, etc...

Vous avez été victime d'une plaisanterie, le puisatier Simon n'avait aucunement besoin de la *chaude recommandation* de M. Coudray non plus que du *désintéressement* de M^e Pelletier, puisque l'article 22 de la loi du 9 avril 1898 est ainsi conçu :

"Le bénéfice de l'assistance judiciaire est "accordé de plein droit à la victime de l'accident devant le tribunal."

Il est donc invraisemblable que M^e Pelletier ait paru faire un acte de générosité en acceptant de prendre gratuitement les intérêts de Simon puisque en vertu de la loi il y était obligé.

Rendons au législateur ce qui est dû au législateur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués;

Un Lecteur.

Nous n'avons nullement été victime

d'une plaisanterie, mais nous avouons franchement que nous ignorions (comme plusieurs de nos collègues certainement) l'article 22 que notre aimable correspondant veut bien nous signaler plus haut.

Nous n'en adressons pas moins nos félicitations à M^e Pelletier, qui nous n'en doutons pas saura énergiquement défendre la cause de Simon, ainsi qu'à M Coudray pour l'intérêt qu'il porte à l'infortuné puisatier.

Par l'intermédiaire de M. Torlet, maire de Bonneval, notre ami Simon vient de recevoir de M^e Carraby, avocat à la Cour d'appel de Paris, un nouveau billet de 100 francs. Nous disons un nouveau car le généreux donateur a déjà, on s'en souvient adressé 100 francs à Simon.

Annonces et Avis divers

A CEDER

L'AUBERGE DES TROIS-ROIS

Située à BONNEVAL, rue Hérisson

Et le Commerce de Loueur de

Chevaux, avec Matériel

Exploités par Madame Veuve

VIOLETTE

S'adresser à M^e DESREZ, notaire

Destruction des Corbeaux

Le parc de la Brosse, est ouvert chaque soir aux chasseurs de Nottonville et de Villiers qui voudront y tirer les corbeaux.

10 NOVEMBRE 1901

Alluyes.

Aujourd'hui dimanche, 3 heures du soir, conférence publique, à Alluyes, préau de l'école, par le citoyen Vaudet, de Paris.

SUJET : La République et le Parti clérical.

Après la conférence, vin d'honneur et distribution de gâteaux aux enfants des écoles.

17 NOVEMBRE 1901

Pour le puisatier de la Coudraye - Un entrepreneur de forages de puits, M. Henriot, ex-puisatier de la compagnie des chemins de fer de l'Est, exécute en ce moment des travaux pour le compte de la commune du Favril.

Ses ouvriers et lui, ont recueillis entre eux une vingtaine de francs qu'ils ont fait parvenir à leur camarade Simon,

la malheureuse victime de l'accident de Saumeray.

24 NOVEMBRE 1901

Nouvelles de Bonneval

Récompenses - Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur, et approuvé par le Président de la République, des médailles d'honneur et mentions honorables, viennent d'être décernées aux courageux soldats du génie qui ont opéré, le 31 juillet dernier, le sauvetage de l'enseveli du puits de la Coudraye : Jules Simon, le puisatier encore actuellement à l'hôpital de Bonneval : Voici leurs noms :

Le lieutenant WITTENKELLER (médaille d'argent 2^e classe) ; les sergents Collet et Gillon, ainsi que les sapeurs Paterné, Décamp, Canavési (médailles de bronze).

Mention honorable aux sapeurs : Neveux, Colnenne, Hainne, Meunier, Trochet, Noblet, Hurez, Bourgoïn, Emonet, Faure, Frotey, Thibault, Pescheux, Royer, Chevallier, Gobillé, Lainelle.

Nos compliments à tous ces braves qui, pendant les longues et angoissantes heures de sauvetage, ont eu une conduite admirable de dévouement.

Nécrologie - Mercredi dernier, à 3 heures du soir, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Lhuillery Furcy, marchand de bois et matériaux de construction, décédé à l'âge de 58 ans.

Une affluence considérable assistait à cette triste cérémonie. M. Torlet, maire de Bonneval auquel s'étaient joint la plupart des membres de la municipalité ; les fonctionnaires de la ville ; les délégations des sapeurs-pompiers, de la fanfare Sainte-Cécile et de la Société de secours mutuels La fraternelle accompagnaient le corps au cimetière.

Les cordons du poêle étaient tenus par: M.M. Jouanneau, conseiller général; Habert Louis; Templier meunier à Vouvray; Roger, économiste de l'asile d'aliénés de Bonneval.

Sur la tombe M. Jouanneau a prononcé des paroles d'adieu, il a rendu hommage à la mémoire du défunt qui, dans sa trop courte

existence, a rendu d'innombrables services à Bonneval : à la classe ouvrière, comme patron ; et à la bonne administration de la ville, comme membre de la municipalité, dont il avait fait partie pendant un certain nombre d'années.

Nous adressons à la famille du défunt, l'expression de nos sincères condoléances..

Alluyes - Le mariage civil de deux membres de la Libre-Pensée d'Illiers : M. Armand Védie avec Melle Léa Alloiteau a été célébré ces jours derniers à Alluyes. La maison d'école étant trop petite pour contenir les 300 personnes environ qui assistaient à cette cérémonie, M. Clément, cafetier avait gracieusement mis un vaste local à la disposition du groupe.

A cette occasion, une distribution de gâteaux a été faite par les jeunes époux, aux enfants des écoles (filles et garçons).

Appelé par acclamation à présider cette petite fête, M. Jouanneau Conseiller général, a remercié en quelques paroles très applaudies : il était assisté de MM. Lhomme et Dobelle, ce dernier secrétaire-général de la Fédération française de la Libre-Pensée.

Au cours de cette réunion des discours et des toasts ont été prononcés et portés par MM. Dobelle Baudet conférencier; Lamirault, Vaudet; Jouanneau.

Au nom de la Libre-Pensée, une médaille commémorative de la cérémonie a été remise aux jeunes époux. C'est aux cris de : Vive la République et vive la Libre-Pensée que l'assistance s'est séparée.

Bonneval

Nous informons nos nombreux lecteurs que M. R. GIROUD, **oculiste**, ingénieur opticien des Hôpitaux charge du *service de Réfraction* à la *clinique ophtalmologique* de l'assistance médicale du XV^e arrondissement (association philomathique) est *visible très régulièrement à Bonneval tous les 1^{ers} lundis* de chaque mois de 10 h à 3 h (Hotel de France). Nous recommandons spécialement

M. R. GIROUD, à nos nombreux lecteurs qui seraient affectés de troubles visuels quelconques ou désireraient avoir des lunettes scientifiquement choisies et adaptées suivant chaque oeil.

Prochaine consultation **Lundi 2 Décembre.**

1^{er} DECEMBRE 1901

Le Départ de Simon - Grâce aux soins assidus et de tous les instants dont il a été l'objet à l'hôpital de Bonneval, Simon, l'enseveli du puits de la Coudraye, est enfin complètement remis sur pieds. Malheureusement, il est dans l'impossibilité de faire aucun travail manuel, car ainsi que nous l'avons déjà dit deux doigts seulement lui restent à la main gauche et la main droite est paralysée.

Il a quitté l'hôpital avant-hier, pour prendre le train d trois heures, après de touchants adieux aux personnes qui l'ont si admirablement soigné. Satisfait ou du moins se résignant à son sort. (L'Assurance contre les accidents du travail, lui ayant alloué une rente viagère de 700 Francs), Simon s'en va dans la Sarthe auprès de sa mère qui habite La Chapelle, à quelques kilomètres de Connéré. Avec un emploi de facteur que l'on pourrait facilement lui trouver, l'infortuné puisatier pourrait sinon être heureux du moins vivre sans trop d'inquiétude pour l'avenir, c'est ce que nous lui souhaitons.

SOCIETE Ste-CECILE de BONNEVAL
DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE 1901
FÊTE DE
SAINTE-CÉCILE
organisée par la Fanfare
PROGRAMME
à 10 heures

GRAND'MESSE EN MUSIQUE

1° Allégo
2° Fantaisie
3° Duo pour hautbois et violon
4° Andante pour orchestre
5° Marche

de 3 h 1/2 à 4 h 1/2

CONCERT SUR LA PLACE

1° Salut au Drapeau
2° Mosaïque sur la Juive
3° Scottish des pierrots
4° Fantaisie sur la Mascotte

5° Catillon-sur-Sambre

à 6 Heures

BANQUET à l'hôtel de France

Prix 3 Francs

Prière de se faire inscrire chez M. Grangier, à l'hôtel ou chez MM. Choiseau et Sidoisne, trésorier et Secrétaire de la Société.

à 10 heures, Salle Levieuge

GRAND BAL par souscription

Brillant orchestre, (une tenue correcte est de rigueur)

Prix d'entrée : 4 frs pour les Messieurs, 2 frs pour les Dames, stalles de côté un franc.

La carte de membre honoraire donne droit à une réduction de deux francs pour une personne ; celle de famille donne droit à une réduction de deux francs par personne. La réduction ne sera faite qu'aux personnes *de la famille faisant maison commune avec le titulaire.*

CANTONS VOISINS.

Châteaudun.

Pauvre fou - Dimanche soir, M. Eugène Cauterelle, pharmacien à Bessancourt (Seine et Oise) accompagné de son fils, âgé de 14 ans, descendait du train de Tours et venait d'entrer dans la gare de Châteaudun lorsqu'il fut pris d'un subit accès de folie et se livra à d'excentriques gesticulations, disant qu'il était le président de la République.

Prévenu par le chef de gare, M. Baudet, maire de Châteaudun fit conduire le malade à l'hôpital de Châteaudun en attendant l'arrivée de la famille à qui l'on avait aussitôt télégraphié. Lundi, dans la soirée, le pauvre déséquilibré à été conduit à l'asile d'aliénés de Bonneval.

8 DECEMBRE 1901

Nouvelles de Bonneval.

La revanche des bêtes - Ces jours-ci M. X..., de Chartres, étant venu en automobile à Bonneval, avec un ami sous la garde duquel il avait laissé son auto, arrêté sur le carrefour Hérisson, quant vint à passer un troupeau de vaches se rendant à l'abreuvoir.

A la vue du véhicule infernal, qui si souvent leur cause tant de frayeur,

deux vaches prises soudain de fureur se ruèrent cornes basses sur l'auto qu'elles frappèrent de violents coups. Non sans surprise, les témoins de la scène entendirent bientôt la machine pousser un bruyant soupir. C'était l'un des pneux qu'un furieux coup de corne venait de crever. Pour une fois, les bêtes s'étaient vengées ; satisfaites, sans doute, en entendant ce lamentable soupir elles abandonnèrent l'auto qui fut confiée aux bons soins d'un homme de l'art qui, pendant plusieurs heures, fut occupé à panser les blessures.

15 DECEMBRE 1901

A ORGERES.

Lumeau

Ces jours derniers, les époux Laigneau-Richer, de Lumeau, voyaient arriver chez eux un individu venant leur annoncer qu'un de leurs cousins habitant Nonancourt, venait de décéder en les faisant héritiers.

Le gaillard se fit héberger et le lendemain matin il prenait congé des naïfs époux après leur avoir emprunté 20 fr. en vue, disait-il, de les faire entrer en possession de l'héritage.

Depuis ce jour, les époux Laigneau attendent toujours, mais en vain, leurs vingt francs et l'héritage promis par le roublard inconnu.

Moléans - Dimanche dernier en allant en voiture prendre le train à la gare de Marboué, en compagnie de l'un de ses collègues de Chartres, M. le curé de Moléans a été victimes d'un accident qui s'est ainsi produit : Nos voyageurs montaient la rampe d'accès de la gare lorsque le cheval, effrayé par le sifflet de la locomotive d'un train de marchandises, reculant soudain, attelage et voyageurs culbutèrent en arrière dans un pré situé en contre-bas. M. le curé de Moléans et son conducteur furent indemnes mais il n'en fut pas de même du prêtre chartrain qui a été assez sérieusement maltraité.

22 DECEMBRE 1901

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNEVAL
séance du vendredi 6 Décembre 1901⁽¹⁾

...

Demande d'autorisation formée par la congrégation des sœurs de Saint-Paul pour ses établissements de Bonneval.

M. le Président lit une lettre de M. le Préfet d'Eure-et-Loir en date du 22 Novembre dernier, faisant connaître que la congrégation des sœurs de Saint-Paul, dont le siège est à Chartres, a formé une demande en vue d'obtenir l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er Juillet 1901, pour ses trois établissements de Bonneval, et invitant le Conseil municipal à exprimer son avis sur cette demande pour chacun de ces établissements.

Le Conseil donne successivement un avis favorable aux demandes d'autorisation présentées par la congrégation pour l'asile d'aliénés et pour l'hospice communal.

M. Jouanneau demande si nous devons désapprouver ce qui a été fait à la Chambre. Il demande que l'on prenne un avis différent de celui pris pour l'asile et l'hospice et propose la motion suivante :

Le Conseil

Considérant qu'il est de l'intérêt de la société civile et de la République d'arrêter dans leur envahissement les congrégations religieuses ; considérant que les sœurs de Saint-Paul ont commencé il y a une dizaine d'années par ouvrir à Bonneval une école primaire qu'elles y ont ajouté peu après une école enfantine, puis qu'elles viennent l'année dernière d'installer un pensionnat ; que notre école maternelle, notre école primaire avec son pensionnat répondent suffisamment aux besoins du pays ;

donne un avis défavorable à la demande d'autorisation sollicitée par les sœurs de Saint-Paul.

Emet le vœu que le Gouvernement veille à ce que l'instruction cléricale ne vienne pas s'installer pour combattre nos écoles laïques et répandre dans la jeunesse ses principes, son enseignement en opposition aux idées, aux principes républicains.

(1) Extraits du compte rendu

M. Rousseau demande le scrutin nominal pour statuer sur cette question.

Avant de procéder au vote M. Bouget demande la parole.

Il dit que la liberté est un des grands principes de la République et que par suite on doit au moins laisser aux familles la liberté de mettre leurs enfants à l'école de leur choix. Il appartient aux familles de supprimer l'école des sœurs si tel est leur désir et cela leur sera facile en n'y envoyant pas leurs enfants. Or, tel ne semble pas être le cas ici, car l'école qui nous occupe est fréquentée actuellement par plus de cent enfants. Au nom de la liberté pour tous je demande que le Conseil municipal émette un vœu favorable à la demande d'autorisation.

M. Louis Habert constate que notre vote ne changera rien à la situation et ne donnera aucun résultat.

M. le Président prend à son tour la parole et s'exprime à peu près en ces termes : "Je suis tout à fait de l'avis de M. Habert, notre vote aura un résultat purement négatif. Et puis, Messieurs, je suis assez surpris de voir que les Conseillers municipaux aient à émettre un avis qui ne sera pas suivi sur ce point

" Le Gouvernement et les Chambres ont voté une loi sur les congrégations religieuses. C'est à eux qu'il appartenait d'en ordonner la suppression car ils ont un mandat absolument politique tandis que le nôtre est plutôt d'ordre administratif. En donnant aux congrégations le droit de demander l'autorisation, le Gouvernement a donc pensé qu'elles ne constituaient pas un péril sérieux pour la République.

" Je pense, comme M. Bouget, que c'est aux pères de famille qu'il appartient de décider si les écoles congréganistes doivent être fermées. Quand personne ne lui enverra plus d'enfant, l'école de Bonneval se fermera d'elle-même. Jusque-là nous devons respecter la liberté de tous et nous ne pou-

vons faire plus que le Gouvernement qui n'a pas demandé la suppression absolue de ces établissements."

M. Rousseau - J'insiste pour le scrutin minimal.

M. le Président - Vous l'aurez, mon cher collègue, personne d'entre nous ne refuse d'endosser la responsabilité de ses actes et nous voterons tous à haute voix suivant nos convictions ou plutôt suivant nos idées de liberté.

M. Peigné - Personnellement je proteste contre votre manière de voir, je puis vous assurer que le vote par appel nominal ne m'effraie pas, je le demande au contraire, d'ailleurs je n'ai pas hésité à me prononcer tout à l'heure. L'affaire commerciale est ici totalement en dehors; je suis persuadé que nos clients ne tiennent aucun compte de nos votes au Conseil pour l'achat de leurs marchandises.

M. le Président - Je félicite M. Peigné d'avoir une profession qui le rend libre et indépendant. Je trouve cependant qu'il est peu généreux pour nos collègues commerçants. Ceux-ci doivent oublier en franchissant le seuil de cette salle qu'ils sont dans les affaires et ne rester que conseillers municipaux. Tous ont assez d'indépendance d'esprit pour le faire.

M. Boissière - Je fais appel aussi à l'esprit de liberté et je vous fais remarquer en plus que si l'école des sœurs établit une concurrence on y trouve toujours un certain avantage. La concurrence n'existant plus, l'enseignement s'en ressentirait. En plus, si nous n'avions qu'une école le local serait insuffisant.

M. Jouanneau - Alors, au lieu d'agrandir l'école des garçons faisons donc venir des frères.

M. le Président - Ceci n'entre dans l'esprit d'aucun de nos collègues.

M. Jouanneau - Nous sommes bien loin de l'époque à laquelle on demandait de débaptiser le nom des rues de Bonneval qui portent le nom des saints.

M. le Président - à l'époque où je formulais cette proposition, j'étais libre-penseur et je le suis encore....

M. Rousseau - on ne le dirait pas.

M. le Président - Je vous prie, mon cher collègue, de vouloir bien préciser un acte de ma vie qui prouve le contraire.

Je suis toujours libre-penseur, mais j'admet très bien que d'autres pensent d'une façon différente, j'ai le plus profond respect de toutes les convictions et je suis avant tout un ami de la liberté.

On passe au vote par appel nominal, qui donne le résultat suivant :

Pour l'avis favorable à la demande d'autorisation 11 voix;
contre cet avis 5 voix.

Ont voté pour : MM. MM. Boissière, Léon Chesneau, Coutadeur, Albert, Bouget, Coudray, Thabou, Durand, Désité Chesneau, Auguste Chevallier et Léon Chevallier.

Ont voté contre : MM. Jouanneau, Peigné, Morin, Rousseau et Louis Habert.

5 JANVIER 1902

Nouvelles de Bonneval

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Décembre 1901 ⁽¹⁾

...

M. Durand est nommé secrétaire.

Il lit, en l'absence de M. Bouget, le procès-verbal de la dernière séance.

M. Jouanneau demande la parole pour rectification du procès-verbal. Il dit qu'il n'a pas remarqué la phrase de M. le Président disant qu'il avait été élevé par les frères. Il déclare avoir fait ses études chez M. Proust à Chartres, un libre penseur. Il ajoute qu'en réponse à la phrase de M. Boissière disant que l'école communale des filles serait trop petite si on avait qu'une école de filles à Bonneval, il a dit : "alors au lieu d'agrandir l'école des garçons, faisons donc venir des *ignorantins*", ce dernier mot au lieu de frères qui avait été inséré au procès-verbal.

M. le Président, lui donne acte de cette rectification et déclare qu'elle sera insérée en tête du compte-rendu de la séance de ce jour : l'incident est clos.

(1) Extraits du compte rendu

samedi 6 octobre 2001

sortie annuelle des

Amis de Bonneval

visite de la commune de

*Saumeray***Programme des visites**

14 h 30 : Site de Montemain (Rendez-vous à l'entrée de la ferme en venant d'Alluyes)
 16 h 00 : châellenie de Launay
 17 h 30 : Eglise de Saumeray et mégalithe

Salle Polyvalente de Saumeray

18 h 30 : Retrospective archéologique
 19 h 30 : vin d'honneur offert à tous les participants
 20 h 30 : Grand rata beauceron : repas annuel des

Le repas est ouvert à tous (qu'on se le dise !!!)

La participation aux frais du repas (boissons comprises) est de 130 F pour un adulte et de 65 F pour un enfant de moins de 12 ans.

Pour s'inscrire il suffit de déposer le coupon ci-joint accompagné d'un chèque à l'ordre des Amis de Bonneval avant le 27 septembre à l'Office de Tourisme de Bonneval (Logis des Trois Marchands) ou de l'adresser par courrier aux

Amis de Bonneval - B.P. 40 - 28800 BONNEVAL

Les Amis de Bonneval ont publié quelques documents que vous pouvez vous procurer :

Vivre dans le canton de Bonneval à la fin du XVIIIe siècle (réédition)	40,00 F
Retrospective archéologique catalogue de l'exposition qui s'est tenu en 1990 au musée de Bonneval	50,00 F
Pré-Saint-Evrault (1995)	40,00 F
Trizay-lès-Bonneval (1996)	épuisé
Neuvy-en-Dunois (1997)	épuisé
Bonneval, "Chapitre de l'église et cure de Saint-Michel de Bonneval" d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (1998) (réédition)	30,00 F

*Les publications épuisées, seront prochainement rééditées.
 Mais par manque de temps nous ne pouvons en éditer de nouvelles.*

**Vous pouvez nous retrouver le samedi après midi de 14 h 30 à 17 h 30
 au local, 23 rue Saint-Roch à Bonneval**

(au dessus de la bibliothèque municipale)